

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA GUADELOUPE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

**DELIBERATION N°2025/2409-09**

**Objet : OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE DE  
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 septembre à 10h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance le 15 septembre 2025.

| Bureau du Conseil d'Administration du SDIS<br>Séance du 24 septembre 2025<br>- Liste des présents - |               |                                  |                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|----------------------------------------|
| <u>Membres du Bureau du CASDIS</u>                                                                  |               |                                  |                                        |
| Nom                                                                                                 | Prénom        | Fonction                         | Modalités de participation à la séance |
| ANGELIQUE                                                                                           | Henry         | Président du CASDIS              | Présentiel                             |
| MINATCHY                                                                                            | Danielle      | 1 <sup>ère</sup> vice-présidente | Visioconférence                        |
| BARON                                                                                               | Adrien        | 2 <sup>ème</sup> vice-président  | <i>Absent excusé</i>                   |
| THEOBALD-PONCHATEAU                                                                                 | Marie-Yveline | 3 <sup>ème</sup> vice-présidente | Visioconférence                        |
| GOUBIN                                                                                              | Fred          | Membre                           | <i>Absent excusé</i>                   |
| <u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASDIS à assister à la séance</u>               |               |                                  |                                        |
| Nom                                                                                                 | Prénom        | Fonction                         | Modalités de participation à la séance |
| Cgl ANTENOR-HABAZAC                                                                                 | Félix         | DD SIS                           | Présentiel                             |
| Col. LEROY                                                                                          | Guillaume     | DDA                              | Présentiel                             |
| CHOUCOUTOU                                                                                          | Jimmy         | Chef du service Infrastructure   | Présentiel                             |

|                      |           |                            |            |
|----------------------|-----------|----------------------------|------------|
| LCL BRUDEY           | Guillaume | Chef du GTO                | Présentiel |
| ZORA                 | Christen  | Cheffe du GRH              | Présentiel |
| Cdt TASSIUS          | Gilles    | Adjoint à la Cheffe du GRH | Présentiel |
| Cdte GUSTAVE - DARLY | Elodie    | Adjointe au Chef du GFS    | Présentiel |
| Cne SEGRETIER        | Eddy      | Responsable du CEFORE      | Présentiel |
| SILVESTRE            | Gairy     | GSI                        | Présentiel |
| FIRMIN               | Cindy     | Cheffe du SAJGI            | Présentiel |

**Secrétaire de séance** : Madame Danielle MINATCHY, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2024 fixant la date unique des premières épreuves des concours internes et examens professionnels de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de 2026,

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service,

Considérant les besoins en postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Sur le rapport du Président,

### APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

**Article 1** : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à organiser au titre de l'année 2026 :

- Un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels conformément à l'article 3 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 susvisé ;

**Article 2** : Le nombre de postes mis à ce concours est fixé à cinq (05).

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SDIS de la Guadeloupe.

**Article 4** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

| VOTE DU BUREAU DU CASDIS |    |
|--------------------------|----|
| En exercice              | 05 |
| Présents                 | 03 |
| Votants                  | 03 |
| RESULTAT DE VOTE         |    |
| Voix pour                | 03 |
| Voix contre              | 00 |
| Abstention               | 00 |

Le Président du Conseil d'Administration



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :